

# Midi Quercy Energies Citoyennes

Créons ensemble des grappes de toits solaires

-

## INTENTION DE SOUSCRIPTION DE PARTS SOCIALES

-

Ce bulletin enregistre une intention de souscription dans le cadre du projet de la société coopérative d'intérêt collectif « Midi Quercy Energies Citoyennes ». Midi Quercy Energies Citoyennes contactera chaque pré-souscripteur au moment de concrétiser la souscription de parts sociales. Les informations recueillies sont à usage exclusivement interne pour la coopérative. Elles serviront uniquement à préparer la constitution du capital social de la coopérative et ne seront en aucun cas cédés à des tiers.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Courriel de contact :

Téléphone(s) :

- déclare avoir l'intention de devenir sociétaire de la coopérative Midi Quercy Energies Citoyennes, Scic SA à capital variable, et m'engage à souscrire \_\_\_\_\_ parts de 50 € (cinquante euros) chacune, soit un montant total de \_\_\_\_\_ €.
- déclare avoir l'intention d'ouvrir un compte courant d'associé pour avancer à la coopérative la somme de (en lettres) \_\_\_\_\_ €, soit (en chiffres) \_\_\_\_\_ €.

J'ai bien noté que :

- Les statuts de la coopérative seront diffusés à tous les futurs sociétaires qui auront rempli le présent bulletin
- L'entrée de tout sociétaire est soumise à agrément tel que prévu par les statuts de la Coopérative
- Chaque sociétaire relève d'une catégorie et d'un collège de vote définis dans les statuts
- Le montant avancé en compte courant d'associé pourra être égal à maximum 5 fois le montant souscrit en parts sociales

**Chaque 1 € souscrit en part sociale ou compte courant d'associé pourra être abondé par 1 € versé par la Région Occitanie dans le cadre de l'appel à Projets « Énergies renouvelables et citoyennes » auprès duquel Midi Quercy Energies Citoyennes est candidat, dans la limite de 500 € par souscripteur.**

Date : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_

Signature :

## **INFORMATIONS IMPORTANTES**

Souscrire au capital d'une Scic est un acte citoyen et inclut un risque financier, à hauteur des apports effectués. Midi Quercy Energies Citoyennes s'engage à gérer rigoureusement son capital pour garantir la pérennité de la coopérative et la bonne gestion des fonds qui lui sont confiés.

**Parts sociales** : elles seront souscrites pour une durée minimale de 5 ans. Une rémunération pourra être versée en cas d'excédent, après déduction des réserves légales et dans la limite du taux moyen de rendement des obligations. Les sociétaires ne pourront bénéficier de déduction fiscale par la prise de participation. Midi Quercy Energies Citoyennes cherchera à recevoir l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale » (ESUS).

**Comptes courants d'associés** : Les associés avec plus de 10 parts sociales pourront ouvrir un compte courant d'associé au sein de la coopérative. Les montants seront avancés pour une durée minimale de 5 ans. Un intérêt sera proposé pour rémunérer ces avances de comptes courants.

### **Plus d'information sur simple demande**

« Projet Midi Quercy Energies Citoyennes Scic », c/o PETR du Pays Midi Quercy, 12  
rue Marcelin Viguié – BP 10 082 – 82 800 Négrepelisse

**[scic.pcet.pmq@gmail.com](mailto:scic.pcet.pmq@gmail.com)**